

Albert Bohémier et Pierre-Paul Côté, *Droit commercial général*, tome I, 3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1985, 422 pages. ISBN 2-920376-52-7

Claude Colombet, *La famille*, Collection « Droit fondamental », Paris, PUF, 1985, 370 pages. ISBN 2-13-039057-9

Julien D. Payne, *Payne's Commentaries on the Divorce Act*, 1985, Toronto, Richard De Boo Publishers, 1986, 195 pages. ISBN 0-88820-225-3

Mistrale Goudreau et Marie Pratte

Volume 17, numéro 4, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059238ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059238ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Goudreau, M. & Pratte, M. (1986). Compte rendu de [Albert Bohémier et Pierre-Paul Côté, *Droit commercial général*, tome I, 3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1985, 422 pages. ISBN 2-920376-52-7 / Claude Colombet, *La famille*, Collection « Droit fondamental », Paris, PUF, 1985, 370 pages. ISBN 2-13-039057-9 / Julien D. Payne, *Payne's Commentaries on the Divorce Act*, 1985, Toronto, Richard De Boo Publishers, 1986, 195 pages. ISBN 0-88820-225-3]. *Revue générale de droit*, 17(4), 943–945. <https://doi.org/10.7202/1059238ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Notices bibliographiques

Albert BOHÉMIER et Pierre-Paul CÔTÉ, *Droit commercial général*, tome I, 3^e édition, Montréal, Les Éditions Thémis, 1985, 422 pages. ISBN 2-920376-52-7.

Au cours de l'année 1985, paraissait aux Éditions Thémis Inc. la troisième version de l'ouvrage *Droit commercial général* de MM. Pierre-Paul Côté et Albert Bohémier. Cette version se trouve cette fois scindée en deux tomes. Comme l'annoncent les auteurs, le premier tome est consacré aux règles du droit commercial contenues dans le Code civil du Bas-Canada, tandis que le second porte sur le droit des sociétés et des compagnies, le droit des effets de commerce et le droit de la faillite. La présente recension traite exclusivement du premier de ces tomes, le deuxième devant paraître sous peu.

Ce premier tome a été revu et remanié par M. Albert Bohémier. Par rapport à l'édition précédente, cette partie de l'ouvrage est nettement plus développée. On y traite de la théorie de l'acte de commerce, du fonds de commerce, de la vente en bloc et du nantissement commercial. L'ouvrage, qui a été conçu pour l'enseignement du droit commercial dans le cadre du cours de 1^{re} année de licence, comprend un texte d'une centaine de pages expliquant le droit positif, une sélection d'articles de doctrine et de jugements majeurs ainsi que quelques formulaires de contrats.

L'apport majeur de l'ouvrage se situe au niveau du texte exposant le droit positif. Il présente de façon claire et succincte des notions fort complexes, en particulier lorsqu'il aborde la polémique des thèses objective et subjective de l'acte de commerce et la notion de vente en bloc. L'ouvrage, faisant état des derniers développements jurisprudentiels et législatifs dans ce domaine, constitue une source utile d'information pour celui qui désire se renseigner sur ces règles du droit commercial. En outre, le texte s'apparente plus à un texte de doctrine qu'à de simples notes

de cours, puisque, tout au long de l'exposé du droit positif, l'auteur a inséré une critique personnelle des thèses et controverses existantes. En particulier, la théorie de l'acte de commerce fait l'objet de réflexions fort judicieuses de la part de l'auteur et cette analyse mérite d'être soulignée.

L'ouvrage est de qualité indéniable. Sur le plan pédagogique toutefois, une remarque s'impose : au chapitre de la qualification civile ou commerciale des effets de commerce, le lecteur non initié, tel l'étudiant de première année de licence, éprouve des difficultés de compréhension, s'il n'a pas déjà une certaine connaissance des effets de commerce. Or, l'exposé sur les effets de commerce se trouve au deuxième tome. De même, les jugements reproduits dans l'ouvrage, qui traitent de lettres de change et de billets, sont d'une lecture très laborieuse pour l'étudiant non instruit des règles relatives à ce secteur du droit.

Cette remarque mise à part, ce premier tome du *Droit commercial général* constitue un outil pédagogique fort appréciable pour l'enseignement de ce domaine du droit et pourra servir non seulement à l'étudiant qui veut se familiariser avec ces concepts de base mais également au praticien qui veut faire le point sur ces notions du droit commercial.

Mistrale GOUDREAU

Professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Claude COLOMBET, *La famille*, Collection « Droit fondamental », Paris, PUF, 1985, 370 pages. ISBN 2-13-039057-9.

Cet ouvrage du professeur français Claude Colombet a toutes les qualités que doit avoir un volume de base. Clair et simple sans être superficiel, c'est un ouvrage qui sera utile non seulement à celui qui veut acquérir quelques notions de

droit familial français, mais aussi, ce qui peut paraître étonnant, au chercheur désireux d'approfondir un problème précis.

Bien sûr, ce volume, qui est d'abord destiné à l'étudiant, profitera particulièrement à celui qui aborde pour la première fois le droit de la famille française. Il y trouvera un exposé intéressant des principes de base se rapportant à la création de la famille (mariage et union libre), à son développement (filiation), à son organisation (obligation alimentaire et autorité parentale) et à sa désagrégation éventuelle (divorce, séparation de corps, séparation de fait).

Le texte est d'une grande clarté. C'est en fait une des principales qualités de l'ouvrage. L'auteur expose le plus simplement possible, sans complications inutiles, les principales règles du droit de la famille. Chacun des problèmes est parfaitement bien cerné et résumé en début de chapitre¹, puis analysé avec finesse. L'origine de chacun des principes est expliquée, les liens sont tracés entre les différentes règles du Code civil, l'état de la jurisprudence est précisé.

Cette simplicité et cette clarté ne rendent pas pour autant le texte superficiel. Celui qui désire poursuivre une réflexion et approfondir une recherche appréciera aussi ce volume. L'auteur note l'évolution du droit de la famille et aborde brièvement des questions fondamentales qui intéresseront autant les lecteurs québécois que français. Il traite notamment de l'influence réciproque des mœurs et du droit de la famille, des fondements juridiques de la filiation, des conséquences regrettables du divorce fondé sur la seule idée de sanction. Bien sûr, ces problèmes ne sont qu'effleurés. Toutefois, à la fin de chaque chapitre, le professeur Colombet donne les références nécessaires « pour aller plus loin ». Ces

annexes sont moins complètes et personnelles que celles contenues dans le volume *Droit civil* de Jean Carbonnier de la collection Thémis; elles contiennent néanmoins des renseignements extrêmement intéressants. Le lecteur y trouvera notamment les titres des études les plus complètes sur les problèmes abordés par l'auteur, ainsi que des références portant sur des sujets connexes au droit de la famille.

Cet ouvrage est clair non seulement au niveau du fond mais aussi dans sa présentation. Le texte est aéré, l'index et les notes sont bien faits. Cela rend encore plus agréable la consultation et la lecture de ce volume qui ne possède décidément que des qualités!

Marie PRATTE

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Julien D. PAYNE, *Payne's Commentaries on the Divorce Act, 1985*, Toronto, Richard De Boo Publishers, 1986, 195 pages. ISBN 0-88820-225-3.

Le volume du professeur Julien Payne a été l'un des premiers à paraître suite à la sanction de la *Loi de 1985 sur le divorce*. Cette loi n'avait alors été ni interprétée, ni commentée; c'est donc une analyse personnelle que nous livre l'auteur. Il compare cette loi à celle de 1968, précise le contenu et la juste étendue des réformes, soulève les problèmes d'interprétation possibles, et à partir d'une étude de la jurisprudence rendue sous l'empire de la loi de 1968, imagine le profil que donneront les tribunaux à cette nouvelle loi sur le divorce. L'étude est détaillée, bien motivée et intéressante. L'auteur ne prétend pas fournir une réponse définitive à tous les

1. Par exemple, le chapitre portant sur les fiançailles débute ainsi : « Promesse réciproque de se prendre ultérieurement comme époux, les fiançailles posent le problème de leur valeur juridique; celle-ci peut être schématisée par les deux propositions suivantes : les fiançailles ne sont pas un contrat; elles sont cependant de nature à entraîner des conséquences juridiques. » En un paragraphe, les fiançailles ont été définies, le plan du chapitre a été donné, le problème juridique a été résumé...

problèmes risquant de se poser suite à la mise en vigueur de cette loi. Son analyse est toutefois complète et les interprétations qu'il propose paraissent justes. Il joint à son étude des documents qui seront fort utiles au lecteur : une table de concordance des dispositions de la *Loi sur le divorce* de 1968 et de celle de 1985, le texte bilingue de la *Loi de 1985 sur le divorce* et de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* et enfin les documents de travail du ministère de la Justice concernant ces deux lois.

Ce volume sera particulièrement utile aux avocats œuvrant en droit matrimonial. Il leur est d'ailleurs certainement destiné. Complément du *Payne's Divorce and Family Law Digest*¹, il a la forme d'un ouvrage de référence conçu afin de permettre une consultation efficace. Le plan suivi est celui de la loi, les articles réunis sous des titres descriptifs sont étudiés en ordre numérique. Celui qui veut connaître le sens d'un article trouvera donc facilement les explications recherchées. Les répétitions, les renvois à d'autres paragraphes

de l'ouvrage et les références à la jurisprudence et au *Payne's Divorce and Family Law Digest* sont nombreuses. Cela permet d'obtenir rapidement des renseignements complets sur un point précis, mais rend malheureusement difficile la lecture intégrale du volume.

Le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage une critique approfondie des fondements ou de l'esprit de la nouvelle loi sur le divorce. Si l'auteur en note la principale qualité, qui est d'atténuer l'aspect conflictuel du divorce, il n'insiste pas sur ses faiblesses ni ne met en doute la nécessité des réformes². Il l'étudie plutôt de façon objective et détaillée, article par article. Tous ceux qui doivent appliquer la *Loi de 1985 sur le divorce* apprécieront donc ce volume. Ils y trouveront toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du contenu de la réforme et du sens des nouvelles dispositions.

Marie PRATTE

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

1. Julien PAYNE, *Payne's Divorce and Family Law Digest*, Richard De Boo Publishers, 1986.

2. On peut par exemple se demander s'il est souhaitable que l'ordonnance alimentaire provisoire soit payable sous forme de somme globale ou si les objectifs de l'ordonnance alimentaire ne démontrent pas une altération de la nature juridique des aliments. Ne peut-on pas aussi dénoncer l'ambivalence de cette loi qui semble vouloir plaire à tous?